

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 31 mars 2025**  
**A 18 heures**

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2024

1. Affaires générales *Rapporteur : Louis GIBIER*
  - 1.1. Modification tableau de composition des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller, M. David PELLETIER
  - 1.2. Dénomination des cimetières communaux
  - 1.3. Tarifs de location des logements de la maison Belet
2. Finances *Rapporteur : Catherine COESLIER*
  - 2.1. Approbation du compte de gestion 2024
  - 2.2. Approbation du compte administratif 2024
  - 2.3. Approbation de l'affectation du résultat 2024
  - 2.4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
  - 2.5. Vote du budget primitif 2025
3. Bâtiments *Rapporteur : Catherine COESLIER*
  - 3.1. Construction du Centre Technique Municipal : validation du lot 08
  - 3.2. Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'énergie
4. Sécurité : *Rapporteur : Louis GIBIER*
  - 4.1. Accord de principe sur la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur le pont de l'île de Noirmoutier et à l'entrée du passage du Gois
5. Urbanisme – Affaires foncières *Rapporteur : Alain CIEREN*
  - 5.1. Convention d'instruction du droit des sols mutualisée à partir du 1er avril 2024
6. Environnement *Rapporteur : Sylvie GUEGUEN*
  - 6.1. Enquête publique : Demande de permis exclusif de recherche (PER) de sables siliceux marins et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de

recherche pour une durée de 5 ans pour le groupement d'intérêts économique  
Loire Grand Large

7. Ressources humaines *Rapporteur : Sylvie GUEGUEN*

7.1. Création d'un poste d'attaché territorial

7.2. Recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique

7.3. Modification du tableau des effectifs

8. Informations

8.1. Décisions prises en vertu des délégations issues de l'article L.2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales

Les projets de délibérations sont joints au présent ordre du jour.